



APRAM / UNIVERSITES : « L'appréciation des conditions de protection du droit des dessins et modèles »

Séance présidée par Anne Emmanuelle KAHN, Maître de conférences - HDR, Université Lumière Lyon 2



Jeudi 17 Mars 2022 de 9h00 à 12h50



Maison des Arts et Métiers , 9 bis Avenue Léna, Paris 16^{ème} et en ZOOM

- «O» 09:00 - 09:15 : Accueil des participants et présentation des participants par Evelyne ROUX, REGIMBEAU, Présidente du Comité APRAM / UNIVERSITES
- «O» 09:15 - 09:45 : « L'évolution des conditions de protection du droit des dessins et modèles sous l'influence de la jurisprudence de la CJUE », par Anne Emmanuelle KAHN, Maître de conférences – HDR, Université Lumière Lyon 2
- «O» 09:45 – 10:15 : « L'incidence du caractère fonctionnel du dessin ou modèle sur l'appréciation des conditions de protection », par Estelle DERCLAYE, Professeur, Université de Nottingham »
- «O» 10:15 – 10:45 : « L'incidence des nouvelles technologies sur les critères de protection par le droit des dessins et modèles », par Samir MERABET, Professeur de droit privé, Université des Antilles
- «O» 10:45 -11:15 : Remise du Prix APRAM 2022
Caroline HILTGEN-LEBOUVIER, Avocate, Présidente de la Commission Perspectives Professionnelles
Anne Emmanuelle KAHN, Présidente du Jury du Prix APRAM 2022
- «O» 11:15 - 11:30 : Pause-café
- «O» 11:30 – 12:40 : Table-ronde « Les difficultés pratiques tenant à l'appréciation des conditions de protection du droit des dessins et modèles »
Modérateur : Eric le Bellour, Conseil en Propriété Industrielle, Cabinet Wiplaw
 - Le point de vue d'un juriste d'entreprise : Isabelle Pierre, Responsable Juridique Groupe- Digital - Propriété Intellectuelle Marques Modèles Contentieux judiciaires IP, Groupe Seb
 - Le point de vue de l'avocat : Marie Liens, Avocate, Abello IP
 - Le point de vue CPI : Joséphine Szafarczyk, Conseil en Propriété Industrielle, Cabinet Netter.
- «O» 12:40 – 12:50 : Questions et clôture de la séance
- «O» 12:50 – 14:30 : Cocktail déjeunatoire